



DEMANDE D'AUTORISATION
POUR L'OCCUPATION TEMPORAIRE
DU DOMAINE PUBLIC DANS LE CADRE D'UN
DEMEMAGEMENT

1 - DECLARANT	
NOM, PRENOM ou DENOMINATION	TEL. FAX Courrier
PERSONNE MORALE (nom du représentant)	
N° SIRET/SIREN	
ADRESSE	

2 - DEMANDE D'AUTORISATION
ADRESSE DE LA DEMANDE D'EMPLACEMENT
DATE et DUREE de la RESERVATION Du/...../..... Au/...../..... Soit Jour(s)
NOMBRE DE PLACES DE STATIONNEMENT A RESERVER Place(s) de stationnement (1 place = 5 m) En cas d'absence d'indication du nombre de places, la réservation sera faite pour 2 emplacements, soit 10 m)

3 - FACTURATION ET ENGAGEMENT DU DECLARANT
Par délibération en date du 19 décembre 2019, la redevance pour l'occupation temporaire d'un emplacement de stationnement est fixée à 13,50 € par jour et par emplacement. SOIT DANS LE CAS PRESENT : places X JOURS X 13,50 € =€ MERCİ DE N'ENVOYER AUCUN REGLEMENT JOINT A CETTE DEMANDE. LA RECUPERATION DES DROITS D'OCCUPATION SE FERA PAR ENVOI D'UN TITRE DE RECETTES PAR LE TRESOR PUBLIC A L'ADRESSE DU DEMANDEUR.

ENGAGEMENT DU DECLARANT	DATE
Je m'engage à régler la totalité des droits ou redevances de voirie relatifs à la présente demande et déclare avoir pris connaissance des tarifs en vigueur à la date d'exécution des travaux.	NOM et SIGNATURE
Je m'engage à avertir les services techniques en cas de non utilisation de la permission accordée, au plus tard 2 jours avant la date du début de la permission. A défaut, la redevance reste exigible.	

RAPPEL : LA DEMANDE D'AUTORISATION DEVRA ETRE DEPOSEE AU MOINS 21 JOURS AVANT LA DATE SOUHAITEE DE DEBUT DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC.
A : corinne.delaune@fontenay-aux-roses.fr ou corinne.simonney@fontenay-aux-roses.fr